



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/79/38
5 juin 2017

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Soixante-dix-neuvième réunion
Bangkok, 3 – 7 juillet 2017

PROPOSITION DE PROJET : PÉROU

Le présent document comporte des commentaires et des recommandations du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

- Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase I, troisième tranche)

PNUD et
ONU Environnement

FICHE D'ÉVALUATION DU PROJET — PROJETS PLURIANNUELS
Pérou

(I) TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION APPROUVÉE	MESURES DE CONTRÔLE
Plan d'élimination des HCFC (phase I)	ONU Environnement, PNUD (principale)	68 ^e	10 % d'ici 2016

(II) DERNIÈRES DONNÉES DE L'ARTICLE 7 (Annexe C groupe I)	Année : 2016	22,21 (tonnes PAO)
---	--------------	--------------------

(III) DERNIÈRES DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DU PAYS (tonnes PAO)								Année : 2016	
Produits chimiques	Aérosol	Mousse	Lutte contre les incendies	Réfrigération		Solvant	Agent de transformation	Utilisation en laboratoire	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien				
HCFC-123	0	0	0	0	0,03	0	0	0	0,03
HCFC-124	0	0	0	0	0,01	0	0	0	0,01
HCFC-141b	0	0	0	0	1,44	0	0	0	1,44
HCFC-141b dans le polyol prémélangé importé	0	23,94	0	0	0	0	0	0	23,94
HCFC-142b	0	0	0	0	0,39	0	0	0	0,39
HCFC-22	0	0	0	0	20,35	0	0	0	20,35

(IV) DONNÉES DE CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence de 2009 - 2010 :	26,88	Point de départ pour les réductions globales durables :	26,88
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT (tonnes PAO)			
Déjà approuvée :	3,74	Restante :	23,14

(V) PLAN D'AFFAIRES		2017	Total
ONU ENVIRONNEMENT	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,07	0,07
	Financement (\$ US)	6 000	6 000
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,33	0,33
	Financement (\$ US)	27 000	27 000

(VI) DONNÉES DU PROJET		2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total	
Limites de consommation du Protocole de Montréal		S. O.	26,9	26,9	24,2	24,2	24,2	S. O.	
Consommation maximale autorisée (tonnes PAO)		S. O.	26,9	26,9	24,2	24,2	24,2	S. O.	
Financement accordé (\$ US)	PNUD	Coût de projet	108 000	0	0	100 000	24 671	0	232 671
		Coûts d'appui	9 720	0	0	9 000	2 220	0	20 940
	ONU Environnement	Coût de projet	25 000	0	0	20 000	5 000	0	50 000
		Coûts d'appui	3 250	0	0	2 600	650	0	6 500
Fonds approuvés par ExCom (\$ US)	Coût de projet	133 000	0	0	120 000	0	0	253 000	
	Coûts d'appui	12 970	0	0	11 600	0	0	24 570	
Total des fonds demandés pour l'approbation à cette réunion (\$ US)	Coût de projet	0	0	0	0	0	29 671*	29 671	
	Coûts d'appui	0	0	0	0	0	2 870*	2 870	

* La troisième et dernière tranche devrait avoir été présentée en 2016.

Recommandation du Secrétariat :	Approbation générale
--	----------------------

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement du Pérou, le PNUD, en tant que principale agence d'exécution, a présenté à la 79^e réunion une demande de financement pour la troisième et dernière tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un montant total de 32 541 \$ US, soit 24 671 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 2 220 \$ US pour le PNUD, et de 5 000 \$ US, plus les coûts d'appui d'agence de 650 \$ US pour le Programme des Nations Unies pour l'environnement (ONU Environnement)¹. La présentation comprend un rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche, le rapport de vérification de la consommation des HCFC et le plan de mise en œuvre de la tranche pour juillet à décembre 2017.

Rapport sur la consommation de HCFC

Consommation des HCFC

2. Le gouvernement du Pérou a rapporté une consommation de 22,21 tonnes PAO de HCFC en 2016, soit 8 pour cent de moins que la consommation maximum permise pour cette année-là d'après l'accord avec le Comité exécutif. La consommation de HCFC pour 2012-2016 est indiquée dans le tableau 1.

Tableau 1 - Consommation des HCFC au Pérou (données de l'Article 7, 2012-2016)

HCFC	2012	2013	2014	2015	2016	Référence
Tonnes métriques (tm)						
HCFC-22	451,50	434,84	359,69	374,91	369,91	433,29
HCFC-123*	0	0	0	2,98	1,29	0
HCFC-124	1,97	2,14	1,02	0,28	0,27	2,77
HCFC-141b	13,16	9,95	17,53	17,62	13,13	16,25
HCFC-142b	10,15	11,57	4,31	2,00	6,03	18,15
Total (tm)	476,78	458,5	382,55	397,79	390,63	470,46
HCFC-141b dans le polyol prémélangé importé**	98,04	842,78	230,37	295,58	217,67	S.O.
Tonnes PAO						
HCFC-22	24,83	23,92	19,78	20,62	20,35	23,85
HCFC-123*	0	0	0	0,06	0,03	
HCFC-124	0,04	0,05	0,02	0,01	0,01	0,06
HCFC-141b	1,45	1,09	1,93	1,94	1,44	1,79
HCFC-142b	0,66	0,75	0,28	0,19	0,39	1,18
Total (tonnes PAO)	26,98	25,81	22,01	22,82	22,21	26,88
HCFC-141b dans le polyol prémélangé importé**	10,78	92,71	25,34	32,51	23,94	S.O.

* Il n'y a eu aucune consommation de HCFC-123 avant 2015 et elle n'est par conséquent pas incluse dans la valeur de référence des HCFC ni dans le point de départ pour les réductions globales de HCFC.

**Rapport sur l'exécution des programmes du pays.

3. La consommation de HCFC des trois dernières années s'est maintenue à 17 pour cent sous la valeur de référence pour la consommation de HCFC. En 2013, la consommation de HCFC-141b contenu dans le polyol prémélangé importé a augmenté en raison d'une demande accrue pour la mousse de polyuréthane qui a servi à la construction de structures destinées à y accueillir la 20^e réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Lima en décembre 2014.

¹ Conformément à la lettre du 4 mai 2017 du ministère de la Production et du ministère de l'Environnement du Pérou au PNUD.

Rapport de vérification

4. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement a mis à jour son cadre juridique dans le but d'améliorer la mise en œuvre du système de permis et de quotas pour les importations et exportations des HCFC, la consommation totale de HCFC pour 2016 était de 22,21 tonnes PAO, et qu'aucun quota d'importation n'a été émis pour les HCFC-141b pour 2017 en conformité avec l'engagement du gouvernement (décision 75/63(a)(iii)). Après la vérification, il a été conclu que les données du rapport annuel de la consommation nationale pour 2016 sont fiables et que le Pérou continue de respecter ses engagements visant à réduire sa consommation de 10 pour cent par rapport à la valeur de référence.

Rapport de la mise en œuvre du programme du pays

5. Le gouvernement du Pérou a communiqué des données du secteur de la consommation des HCFC dans le cadre du rapport de mise en œuvre du programme du pays de 2016, et ces données sont cohérentes avec les données déclarées en vertu de l'Article 7.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

6. À la 75^e réunion, le Comité exécutif a fait part de ses préoccupations en ce qui concerne les retards importants dans la mise en œuvre² au Pérou. Le PNUD a expliqué que les problèmes causés par les retards avaient été résolus³ et a par conséquent soumis une version révisée du plan d'action pour la mise en œuvre de la deuxième tranche. Le Comité exécutif a donc approuvé⁴ le financement de la deuxième tranche, étant entendu qu'aucun financement supplémentaire ne serait approuvé pour des tranches ultérieures des phases I ou II du PGEH pour le Pérou, jusqu'à ce que le gouvernement du Pérou ait signalé, par l'entremise du PNUD, que tous les résultats convenus dans la version révisée du plan d'action pour la deuxième tranche comme indiqué dans l'Appendice-8A de l'Accord aient été effectués, et que le gouvernement du Pérou garantisse que les importations de HCFC-141b en vrac seraient interdites à partir du 1^{er} janvier 2017.

7. Les activités mises en œuvre dans le cadre de la deuxième tranche selon la version révisée du plan d'action se retrouvent dans le Tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2 - Les progrès dans la mise en œuvre du plan d'action qui a été adopté à la 75^e réunion

Composants	Résultats	État d'avancement de la mise en œuvre
Cadres politiques, légaux et institutionnels (ONU Environnement)	2 identificateurs multiréfrigérants acquis 4 cours de formation donnés 50 fonctionnaires formés 40 courtiers en douanes formés	3 identificateurs multiréfrigérants en voie d'acquisition (livraison prévue pour la seconde moitié de 2017) 56 agents de douanes formés 25 courtiers en douanes sensibilisés. Formations à venir en 2017

² Retards dans la finalisation de la première (et unique) tranche du plan final de gestion d'élimination (PGEF) approuvée en novembre 2011 et la mise en œuvre de la première tranche du PGEH approuvée en décembre 2012. D'importants retards ont été observés en ce qui concerne la signature des accords de mise en œuvre entre le gouvernement du Pérou et les agences d'exécution ainsi que dans l'émission d'une interdiction d'importation de HCFC-141b pur prévue initialement pour le 1^{er} janvier 2015. Il y avait aussi un manque de mise en œuvre pour la majorité des activités d'élimination planifiées, retardant ainsi la présentation de la deuxième tranche de deux ans.

³ Les retards sont attribuables à la restructuration interne du ministère de la Production, à des modifications de procédures juridiques et à des changements internes au sein de l'agence nationale d'exécution du PGEH.

⁴ Décision 75/63(b).

Composants	Résultats	État d'avancement de la mise en œuvre
Secteur de l'entretien des systèmes de réfrigération et de climatisation (PNUD)	2 ensembles d'équipement de rinçage installés pour usage en laboratoire 2 ensembles de matériels et d'outils de formation mis au point 2 centres de formation équipés 20 formateurs habilités 100 techniciens formés	4 ensembles d'équipements et d'outils fournis pour l'entretien d'appareils de réfrigération et distribués à des centres de formation en réfrigération 125 formateurs et 465 techniciens ont été formés en réfrigération et en manipulation de réfrigérants naturels selon les règles de l'art; solutions de rechange pour le remplacement des HCFC-141b, et des techniques d'utilisation de solutions de rechange au HCFC-141b avec des méthodes de nettoyage sans solvants
Surveillance, évaluation et rapport (PNUD)	Préparations de mesures interdisant l'importation de HCFC-141b pur (en application depuis le 1 ^{er} janvier 2017) 1 rapport d'étape rédigé 2 réunions de consultation tenues 1 rapport de vérification indépendant présenté Suivi et achèvement du rapport	En 2016, une résolution a été rédigée afin d'établir un quota d'interdiction complète d'importer du HCFC-141b en vrac à partir du 1 ^{er} janvier 2017. Le rapport de vérification a confirmé qu'aucun quota n'avait été émis En 2017, la rédaction d'une résolution ministérielle a été préparée et est en cours de signature afin d'établir une interdiction permanente d'importation de HCFC-141b (en vrac) 1 rapport d'étape rédigé Réunions de consultation tenues régulièrement avec les centres de formation, l'association de réfrigération, le service des douanes et autres 2 vérifications indépendantes de la consommation de HCFC en 2015 et en 2016 achevées et présentées

Taux de décaissement de fonds

8. En mai 2017, sur le montant de 253 000 \$ US approuvé jusqu'ici, 192 921 \$ US ont été déboursés (167 252 \$ US pour le PNUD et 25 669 \$ US pour ONU Environnement) comme indiqué dans le Tableau 3. Le solde de 60 079 \$ US sera décaissé en 2017.

Tableau 3 - Rapport financier de la phase I du PGEH pour le Pérou (\$ US)

Agence	Première tranche		Deuxième tranche		Total	
	Approuvé	Déboursé	Approuvé	Déboursé	Approuvé	Déboursé
PNUD	108 000	108 000	100 000	59 252	208 000	167 252
ONU Environnement	25 000	9 466	20 000	16 203	45 000	25 669
Total	133 000	117 466	120 000	75 455	253 000	192 921
Taux de décaissement (%)	88		63		76	

Plan de mise en œuvre pour la troisième tranche du PGEH

9. Les activités suivantes seront mises en œuvre durant la seconde moitié de 2017 :

- (a) *Cadre politique, légal et institutionnel (ONU Environnement) (5 000 \$ US)* : Formation de 25 agents de douanes supplémentaires et sensibilisation de 25 courtiers aux douanes quant aux exigences et aux enjeux commerciaux pour l'utilisation appropriée des codes du système harmonisé pour les mélanges réfrigérants;
- (b) *Soutien technique aux secteurs des services de la réfrigération et de la climatisation (PNUD) (20 000 \$ US)* : Acquisition de six modules de formation en réfrigération (comprenant compresseur, évaporateur, panneau de commande et condenseur) pour un centre de bonnes pratiques; acquisition d'outils de laboratoire (p. ex. identificateurs de réfrigérants, échantillons de réfrigérants, matériel de soudage, bonbonnes) pour la

formation dans les établissements d'enseignement et à l'association de réfrigération; et formation ainsi que sensibilisation des techniciens et des distributeurs au remplacement des HCFC-141b par des solutions de rechange pour le rinçage d'équipement de réfrigération et des techniques de rinçage sans utilisation de solvants;

- (c) *Surveillance, évaluation et rapport (PNUD) (4 671 \$ US)* : Poursuivre la préparation de rapport d'étape, les réunions de consultation avec les parties prenantes ainsi que le suivi et l'aboutissement de la phase I.

COMMENTAIRES ET RECOMMANDATIONS DU SECRÉTARIAT

COMMENTAIRES

Cadre juridique

10. Le gouvernement du Pérou a déjà émis un quota d'importation des HCFC pour 2017 conformément aux cibles de contrôle fixées par le Protocole de Montréal. Aucun quota n'a été émis pour les HCFC-141b en vrac.

Situation de l'équipement fourni en vertu du PGEF

11. À la 75^e réunion, le Secrétariat a noté avec préoccupation que l'équipement pour la formation en réfrigération acquis par l'ONUDI (au montant total de 115 254 \$ US) en vertu du PGEF n'a pas été livré, car il n'a pas pu être dédouané. En conséquence, le Comité exécutif a encouragé le gouvernement du Pérou et les agences d'exécution pertinentes à faire en sorte de faciliter le dédouanement et la distribution de cet équipement aux centres de formation, en rappelant que si des droits de douane devaient être payés pour la libération, de tels droits devraient être acquittés par le bénéficiaire ou par le gouvernement, conformément à la décision 26/3.⁵ En août 2016, l'ONUDI a indiqué que l'équipement de PGEF avait été dédouané et distribué à l'université de Mayor de San Marcos pour utilisation durant leur formation en réfrigération.

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche du PGEH

12. Le Secrétariat a demandé des clarifications en ce qui concerne les retards dans la mise en œuvre de la deuxième tranche et la soumission de la troisième tranche (dus initialement pour 2016), notant que les problèmes causant les retards rencontrés à la tranche précédente avaient tous été résolus. Le PNUD a expliqué que les précédents retards étaient attribuables à un roulement du personnel gouvernemental concerné; cependant, toutes les activités planifiées avaient été effectuées de manière suffisante, permettant ainsi au pays d'atteindre ses cibles de réduction, ses objectifs de conformité et les résultats convenus dans la mise en œuvre du PNUD comme indiqué dans le Tableau 2 ci-dessus.

13. En ce qui concerne les composantes de l'ONU Environnement, le Secrétariat a noté avec préoccupation que le nombre d'agents de douanes et de courtiers en douanes formés était inférieur au résultat convenu et que les deux identificateurs de réfrigérants n'ont pas été acquis. L'ONU Environnement a expliqué que le nombre de courtiers en douanes formés représente tous ceux recensés dans le pays; et en ce qui concerne la formation d'agents de douanes supplémentaires et la livraison d'identificateurs de réfrigérants, tous deux sont attendus pour la seconde moitié de 2017. Le Secrétariat considère important de hâter la formation douanière au Pérou et de la renforcer, étant donné la recommandation du rapport de vérification indépendant d'inclure dans la formation une séance sur la

⁵ Décision 75/63(a)(iv).

classification et la distinction appropriées des réfrigérants, compte tenu de la classification incorrecte ou incomplète répertoriée dans les rapports douaniers⁶.

14. Le Secrétariat s'est aussi penché avec les agences sur les actions entreprises dans le but d'assurer la mise en place de programmes autonomes de formation en réfrigération destinés aux techniciens et aux agents de douanes. Le PNUD a indiqué que des manuels sur le contrôle des SAO et l'usage du système de licences et de quotas sont en cours de préparation en vertu de la phase I, et que des activités supplémentaires seront mises en œuvre durant la phase II, lesquelles seront présentées lors de la 80^e réunion. De plus, le gouvernement envisage de mettre à jour la formation douanière afin de tenir compte des nouveaux défis inhérents à la future ratification de l'amendement de Kigali (p. ex., étendre le contrôle des importations aux HFC).

15. En ce qui concerne la disponibilité actuelle des réfrigérants de remplacement au Pérou, les HFC représentent toujours la solution de rechange principale dans la plupart des cas (il est attendu que les études sur le remplacement des SAO soient achevées d'ici septembre 2017).

Conclusion

16. Depuis 2014, la consommation de HCFC au Pérou s'est maintenue autour de 17 pour cent en dessous de la valeur de référence. Le Pérou continue de mettre en œuvre son système de licences et de quotas sur les importations afin de garantir que la consommation de HCFC respecte le calendrier d'élimination établi par le Protocole de Montréal et que le projet d'interdiction d'importation de HCFC-141b pur est en phase d'approbation.

17. Le Secrétariat a noté que les problèmes de longue date rencontrés lors de la mise en œuvre du PGEF et de la première tranche du PGEH ont été résolus. La mise en œuvre des activités a progressé grâce à l'acquisition d'équipement par les centres de formation et par la formation de plus de 500 techniciens. Bien que certains résultats convenus dans la décision 75/63 pour la mise en œuvre n'aient été que partiellement atteints, la vaste majorité a été réalisée ou surpassée et le Secrétariat considère qu'un refus d'approbation de la troisième tranche lors de la 79^e réunion porterait préjudice au Pérou, ce qui aurait pour effet de ralentir la mise en œuvre des activités d'élimination. Par ailleurs, la date d'échéance de la phase I est prévue pour décembre 2017 selon la version révisée de l'Accord lors de la 75^e réunion. Les budgets ont déjà été octroyés et un ambitieux calendrier de formation a été élaboré et est suivi tout au long de l'année. À la lumière de ces faits, le Secrétariat recommande donc l'approbation de la tranche.

RECOMMANDATION

18. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de :

- (a) Prendre note du rapport d'étape sur la mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) au Pérou;
- (b) Demander au gouvernement du Pérou, au PNUD et à l'ONU Environnement de présenter un rapport de fin de projet à la deuxième réunion du Comité exécutif en 2018.

19. Le Secrétariat du Fonds recommande en outre l'approbation générale de la troisième et dernière tranche de la phase I du PGEH au Pérou, et le plan de mise en œuvre de la tranche correspondante pour juillet-décembre 2017 en ce qui touche au financement indiqué dans le tableau ci-dessous :

⁶ Le rapport de vérification a indiqué les difficultés rencontrées à travailler avec les rapports douaniers actuels en raison de définitions incorrectes ou incomplètes dans les colonnes pour ce qui concerne la substance, la désignation commerciale et le code tarifaire.

	Titre du projet	Financement du projet (\$ US)	Coûts d'appui (\$ US)	Agence d'exécution
(a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (étape I, troisième et dernière tranche)	24 671	2 220	PNUD
(b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (étape I, troisième et dernière tranche)	5 000	650	ONU Environnement
